



## EDITO

Notre projet de Parc naturel Régional prend son envol. Les semaines qui viennent seront pour nous tous l'occasion de contribuer à l'élaboration du diagnostic territorial, qui constitue la base du travail de rédaction de la charte de parc. Nous allons pouvoir décider de ce que sera notre projet de développement territorial. Un projet bâti sur les atouts de notre belle région et construit par les femmes et les hommes qui y vivent et la font vivre. Belle ambition que de vouloir écrire notre futur ensemble à partir de tous les éléments de notre patrimoine. Je vous invite donc à cette mobilisation pour la construction de notre avenir et vous convie à vous inscrire et à participer très nombreux aux ateliers territoriaux qui sont organisés en cinq endroits de notre territoire.

Hervé Baro  
Président du Syndicat mixte de préfiguration  
PNR Corbières - Fenouillèdes.

## Elaboration du diagnostic et du projet stratégique de charte du PNR CF: PREMIERE



Après l'étape de l'étude de faisabilité et d'opportunité et comme annoncé dans notre lettre précédente, l'étude pour l'élaboration du diagnostic et du projet stratégique de la charte du PNR est engagée depuis le 1 octobre 2016. Cette étude a été confiée aux bureaux d'études associés : Catherine Claustre (Latitude C), Isabelle Farges, Christian Baladou (ADRET environnement), Alain Quiot (TerreHistoire), Laurence Delort (Trombone) qui pour l'occasion se sont constitués en ATELIER 5.

Durant une année, l'Atelier 5 et le syndicat mixte vont travailler à la l'élaboration du diagnostic du territoire et au projet stratégique de la charte dans le cadre d'une démarche participative la plus complète possible en organisant successivement des ateliers participatifs territoriaux (diagnostic d'experts, diagnostic sensible), et des ateliers pour la définitions des orientations et mesures par enjeux. Le diagnostic de la charte se décomposera en 7 rapports thématiques : patrimoines, ressources : gestion et exploitation, population et urbanisme, activités économique, animations éducatives et culturelles, données de cadrage et cartographie.

Les premiers ateliers d'échanges participatifs se tiendront entre **le 23 février et 10 mars 2017** et concerneront quelques 400 invités : délégués élus des collectivités, partenaires techniques, associations et acteurs locaux.

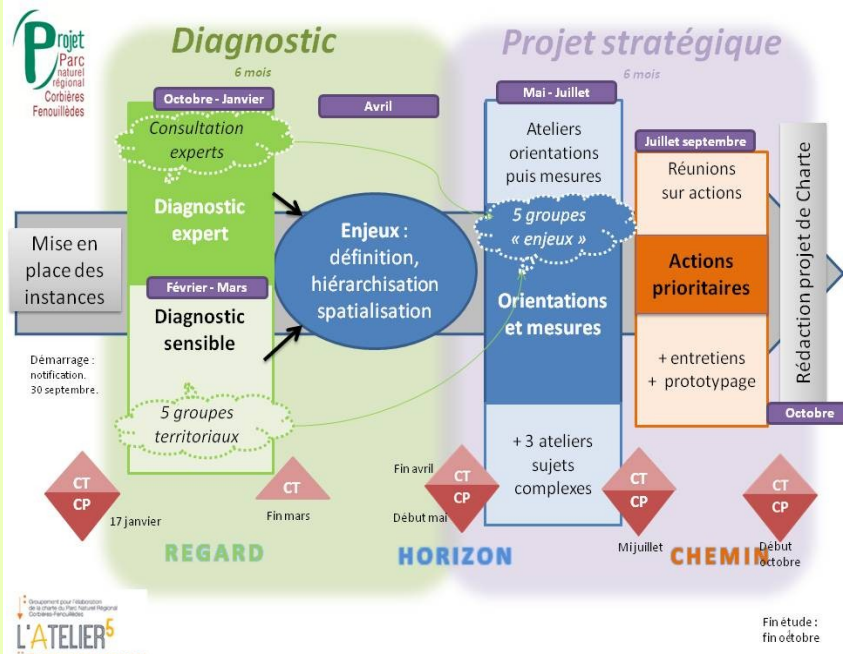
## QU'EST-CE QU'UN PNR ?

Un Parc Naturel Régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur naturelle, patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Il s'appuie aussi sur l'affirmation d'une **identité forte**.

## QUELLE EST SA VOCATION ?

Un P.N.R a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement. Ses missions sont les suivantes:

- Organiser la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager
- Contribuer à l'aménagement et au développement économique et social du territoire,
- Assurer l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement,
- Contribuer à l'expérimentation, l'innovation et la recherche.



Une fois la mission du bureau d'étude achevée, ce travail se poursuivra en interne avec l'équipe du PNR qui étoffera le projet de charte, le déclinera en programme d'actions et réalisera le plan de parc.

## COMMENT SONT FIXEES SES LIMITES ?

**Ses limites ne sont pas fixées par rapport à des limites administratives, mais par des critères biogéographiques** : elles peuvent concerner pour partie des communes, structures intercommunales, départements, régions.

Le périmètre d'étude d'un Parc naturel régional est négocié entre tous les partenaires en fonction d'éléments de cohérence et arrêté par la (ou les) Région(s) concernée(s).

**Le territoire qui sera classé correspond à tout ou partie du territoire des communes de ce périmètre d'étude, à condition qu'elles aient approuvé la charte et adhéré à l'organisme de gestion du Parc.**

## QUELS SONT LES CRITÈRES POUR CRÉER UN PARC ?

La pertinence d'un projet de Parc naturel régional est évaluée par le Ministère en charge de l'Environnement au regard de quatre critères :-

- la qualité du patrimoine et la fragilité du territoire concerné,
- la qualité du projet exprimé dans la charte au regard de l'environnement,
- la capacité du syndicat mixte de gestion à conduire le projet
- la détermination de l'ensemble des collectivités et groupements intéressés à mener à bien ce projet.

## LA CHARTE; L'ÉLÉMENT FONDATEUR DU PNR

La Charte comprend un diagnostic territorial orienté autour des problématiques environnementales et du développement durable et des orientations et mesures stratégiques sur lesquelles les collectivités et acteurs du territoire devront s'engager.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle a une validité de 15 ans.

La gestion des territoires des Parcs est basée sur 3 axes :

- l'efficacité territoriale: une Charte pour 15 ans.
- une compétence partagée entre l'Etat et les Régions
- la volonté de convaincre plutôt que contraindre

## QUEL EST L'INTÉRÊT POUR UN TERRITOIRE ET SES COMMUNES ?

Au travers d'un PNR, une commune et une communauté de communes **s'engagent volontairement** dans une démarche contractuelle, reconnue par le label : « Parc Naturel Régional » et des partenariats privilégiés.

- Le patrimoine, l'environnement et le cadre de vie pourront être mieux préservés et valorisés (activités économiques, sociales, culturelles, éducatives...)
- Les communes et communautés de communes seront aidées techniquement et soutenues dans les projets répondant aux enjeux de la charte.
- Le territoire et ses acteurs économiques bénéficieront de l'image de qualité des PNR reconnue au niveau national.

Le premier comité technique et comité de pilotage concernant cette étude se sont tenus respectivement le 7 décembre et le 18 janvier derniers avec pour objectifs la présentation de la méthode de travail, du calendrier et un point d'étape sur la réalisation du diagnostic expert.



## Le Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes : un an après....

Il y a un an, le 28 décembre 2015, le syndicat mixte de préfiguration du PNR CF était créé pour porter la démarche de création du PNR jusqu'à sa labellisation.

### L'animation de sites Natura 2000

Rapidement et afin de donner plus de force et de cohérence au projet, le comité syndical a accepté le transfert du dispositif d'animation des sites Natura 2000, majoritairement situés dans le périmètre d'étude du PNR au syndicat mixte. Ainsi le site Natura 2000 des basses Corbières auparavant animé par le Pays de la vallée de l'Agly, et les sites des Corbières Orientales, Occidentales, des Hautes Corbières, de la vallée du Torgan et de l'Orbieu, animés par la Communauté de communes du Lézignanais Corbières et Minervois ont été repris avec leur personnel par le syndicat mixte. Le transfert de ce dispositif a été possible compte tenu de son financement à 100 % par les fonds de l'Europe et de l'Etat. Enfin, quoi de plus naturel pour un syndicat mixte de PNR de reprendre à son compte la gestion de ces milieux naturels remarquables.

### La constitution d'une équipe

En 2017, l'équipe du SM passe de 2 à 6 personnes dont 3 agents transférés et recrutés dans le cadre de Natura 2000 un chargé de mission charte/SIG rejoindra l'équipe au mois de mars prochain.

L'équipe est à ce jour composée de :

**Magali Blanc**, Directrice/Chef de projet

**Marina Bonetto**, Secrétaire/Assistante

**Clothilde Duhayon**, Coordinatrice/Chargée de mission Natura 2000 (sites des hautes Corbières, de la vallée de l'Orbieu et du Torgan)

**Cécile Moncourtois**, Chargée de mission Natura 2000 (sites des basses Corbières)

**Laure Geidel**, Chargée de mission Natura 2000 (sites des Corbières Orientales et Occidentales)



**Syndicat mixte de préfiguration du PNR Corbières-Fenouillèdes**

2 rue de la cave coopérative-  
BP 6

11350 TUCHAN

04 68 33 99 80

contact@asso-pnrcf.fr

<https://www.facebook.com/PNR.Corbieres.Fenouilledes/>